

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise**DECISION DU MAIRE N°2023/019***(Prise en vertu de la délégation du conseil Municipal)*

OBJET : Formation : « Réforme M57 : Mode d'emploi ».

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant par délégation du Conseil Municipal n°2020/049 du 11 juin 2020,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le bulletin d'inscription en date du 27 janvier 2023 auprès du FPT Formations, 12 rue Jean Bocq – 38000 GRENOBLE.**DECIDE**Article 1 : La formation : « Réforme M57 : Mode d'emploi » organisée le 28 mars 2023 pour le Directeur Général des Services.Article 2 : La participation de la collectivité aux frais de la prestation de 351.00 € exonérés de TVA.Article 3 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
- Madame la Trésorière de l'Isle Adam,
- FPT Formations de Grenoble.

Monsieur le Maire est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en la forme légale.

Fait à Méry-sur-Oise,

Le 6 Février 2023

Le Maire

**Pierre-Edouard EON**
Vice-président du conseil départemental du
Val d'Oise



DEVIS

le 26 janvier 2023

A l'attention de

Anita ROBIN**VILLE MERY SUR OISE****Service Ressources Humaines****FPT FORMATIONS**

N° SIRET : 822 325 056 00023

Tél : 06 40 40 91 86

contact@fpt-formations.comwww.fpt-formations.com

Devis n°FPT 2601 - 14

FORMATION	Nbre PARTICIPANTS	P.U. NET	Total NET
REFORME M 57 Date : 28 mars 2023 FORMAT : DISTANCIEL	2	390,00	780,00
REMISE 10 % 2 PARTICIPANTS			78,00
TOTAL remisé			702

Total NET	702,00
EXONERATION TVA	0,00
Net à payer en €	702,00

Pour le Maire et par délégation
en vertu de l'arrêté n° 2020/114
du 20/10/2020

Yasmine VO
Directrice des Ressources Humaines

